



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 36337

Texte de la question

M Maurice Pourchon rappelle a M le ministre des affaires sociales et de l'emploi que les decrets d'application de loi du 10 juillet 1987 sur l'emploi des travailleurs handicapés n'ont toujours pas été publiés et les associations d'amis et de parents, d'enfants inadaptés - qui gèrent les centres d'aide par le travail - s'inquiètent de ce retard qui empêche de nombreux travailleurs de trouver un emploi. Il lui rappelle également que ces associations émettent le vœu que ces décrets indiquent explicitement qu'un certain pourcentage des emplois de handicapés soit réservé aux handicapés mentaux qui, sans cette précision, risqueraient d'être systématiquement exclus par les entreprises. Ces derniers seraient alors obligés de retourner dans leur famille ou d'aller en hôpital psychiatrique, alors que certains emplois peuvent leur être réservés. Il lui demande donc s'il compte prendre très rapidement les mesures nécessaires pour que la loi sur l'emploi des travailleurs handicapés puisse être appliquée dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Pourchon Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36337

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 519